



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF



Ecophyto 2018

Comité régional d'orientation et de suivi

Île-de-France - 22 mars 2010

Le plan régional d'action



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Construction du plan régional d'action

Harmonisation nationale nécessaire

objectifs communs demandés à toutes les régions

Adaptations régionales recherchées

prendre en compte les spécificités régionales

Appui sur les dynamiques régionales

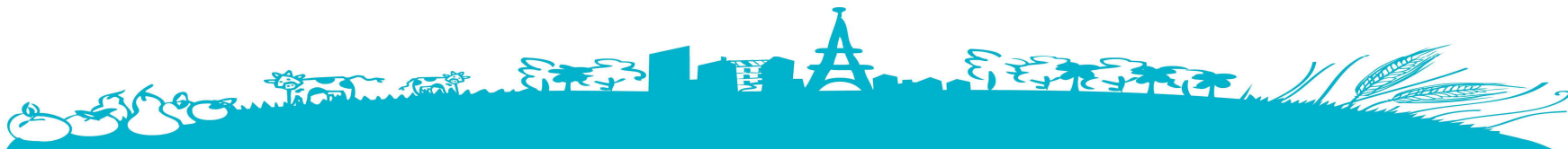
poursuivre les actions phyt'eaux propres

prendre en compte les mobilisations déjà engagées par les acteurs agricoles,
ainsi que celles dans les ZNA

susciter de nouvelles propositions des partenaires

s'appuyer sur les politiques régionales en cours

⇒ Engagement de la concertation pour finaliser le plan d'action





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Enjeu 1 - réduction des pesticides en agriculture

1 - organiser et animer les réseaux de fermes de références et d'expérimentation dans la région pour contribuer à faire évoluer les pratiques agricoles

pilote : chambres d'agriculture

2 - utiliser les exploitations des établissements d'enseignement comme outil privilégié pour diffuser les bonnes pratiques de conduite et de protection des cultures

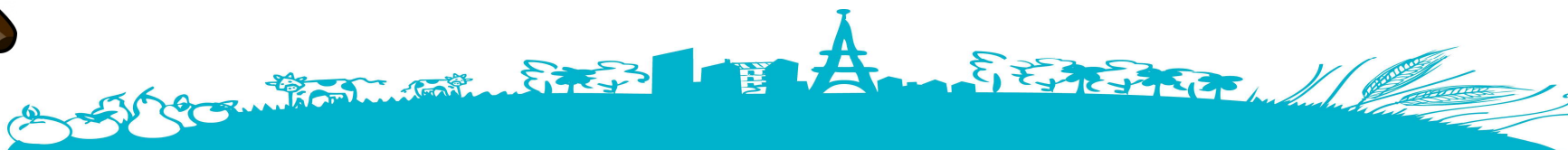
pilote : DRIAAF

3 - diffuser les techniques et les systèmes visant à réduire l'usage des pesticides et notamment les guides de bonnes pratiques

pilote : DRIAAF et chambres d'agriculture

4 - privilégier les plans d'action dans les aires d'alimentation de captage prioritaires

pilote : DIREN - DRIAAF





Orientations européennes et nationales pour la protection des captages

✓ Directive Cadre sur l'Eau

- Objectif de résultat : bon état des eaux d'ici 2015
- Réduire le recours au traitement des eaux destinée à la consommation humaine

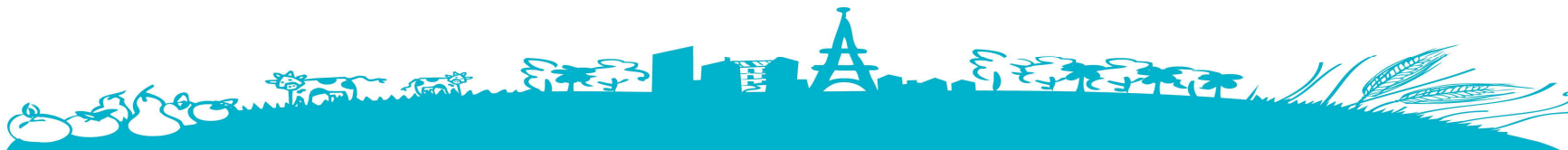
SDAGE Seine-Normandie : actions préventives de lutte contre les pollutions diffuses sur 332 captages prioritaires en IdF

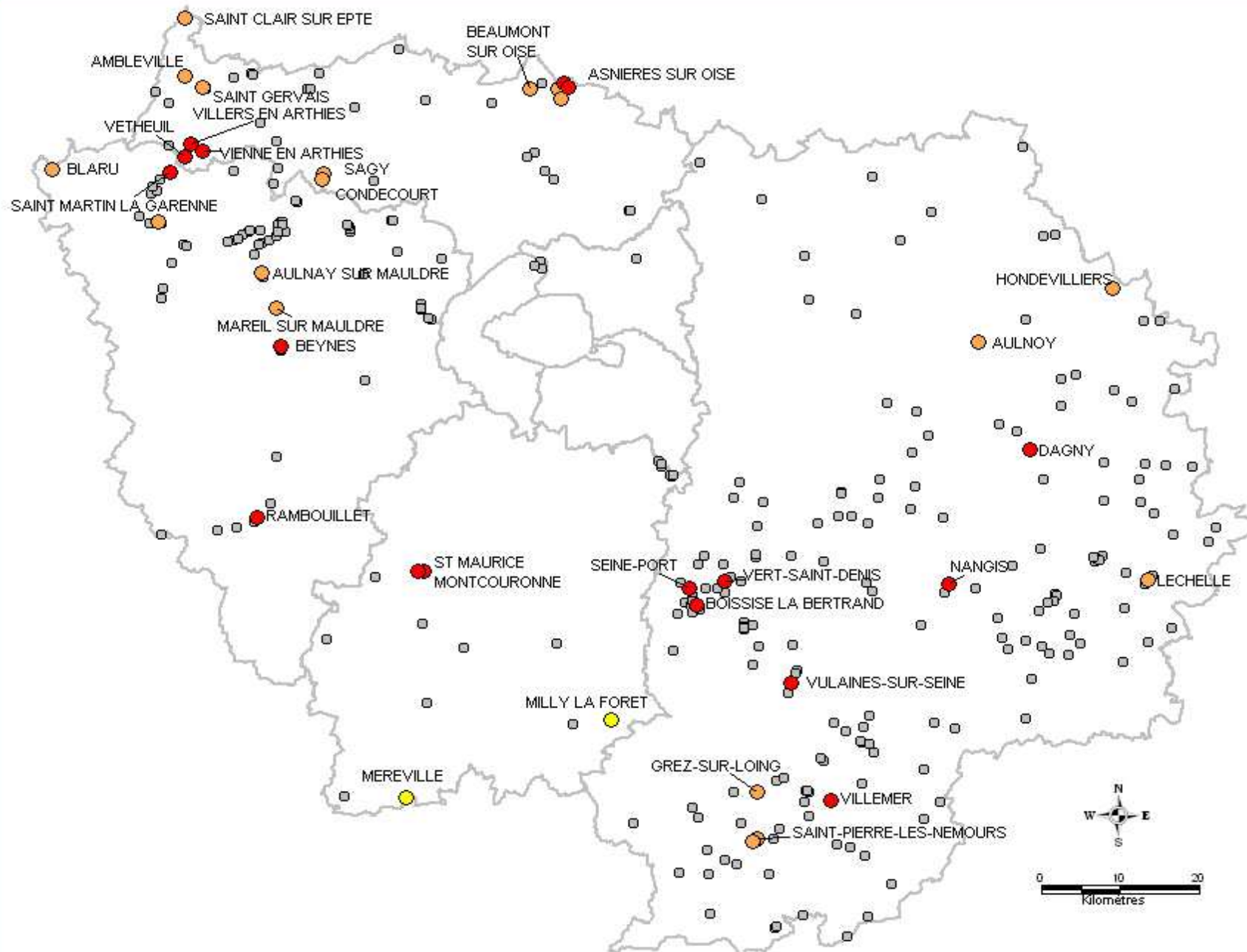
✓ Lois « Grenelle » : mise en œuvre de programmes d'actions d'ici 2012 sur 500 captages d'eau potable

28 aires de captages « Grenelle » en IdF.

✓ Dispositif : programme d'actions préfectoral au titre des Zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE - L 211-3 CE, R 114-3 CR, R 114-6 CR)

- Actions contre les pollutions diffuses sur les pratiques agricoles, l'entretien et l'aménagement de l'espace rural
- Nécessité d'animation et d'accompagnement technique spécifiques





Service de l'eau
 et des Milieux Aquatiques

Captages "Grenelle"
 en Ile-de-France et
 autres captages
 prioritaires
 (cas 3 et 4 du SDAGE)

Nombre de captages
 dans chaque priorité :

- priorité pesticides (17)
- priorité nitrates (2)
- pesticides + nitrates (18)

pour mémoire :

- autres captages prioritaires du SDAGE (cas 3 et 4)

□ limites départementales

*Ce document est destiné à être informatif
 Il n'a pas de valeur juridique*

Données : DIREN

© IGN-MEEDDAT-2008
 BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2010 CF



Mise en œuvre du dispositif de protection des captages Grenelle

28 aires d'alimentation de captages (AAC) en IdF

- qualité dégradée (nitrates, pesticides)
- ressource stratégique

Délimitation des zones d'action (2009-2010)

- délimitation hydrogéologique de l'AAC
- diagnostic territorial

Consultation & arrêté préfectoral

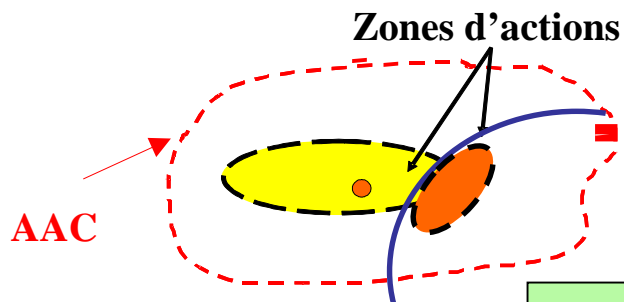
Actions : systèmes de cultures économes en pesticides

Outils : mesures Agro-environnementales (réduction d'intrants, haies,...)

Définition d'un programme d'actions volontaire (2010-2011)

mise en œuvre insuffisante ?

Consultation & arrêté préfectoral



Passage à un plan d'actions obligatoire

Consultation & arrêté préfectoral

Outil en préparation : Etude Ecophyto R&D INRA appliquée à l'AAC fosse de Melun –
Méthodologie d'élaboration d'un programme d'action agricole



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Enjeu 1 - réduction des pesticides en agriculture

5 - soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire d'Île-de-France (plan bio)

pilote : DRIAAF

6 - soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à l'aide notamment des mesures agro-environnementales et du plan végétal pour l'environnement

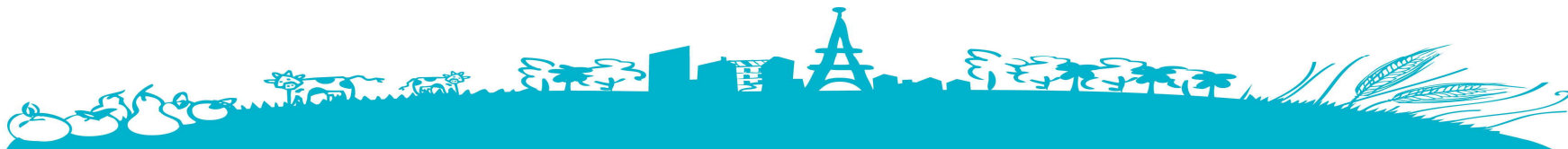
pilote : DRIAAF

7 - diversifier les filières permettant une évolution des rotations et une baisse des intrants

pilote : DRIAAF

8 - assurer une veille sur les programmes de recherche, de développement et d'expérimentation régionaux

pilote : DRIAAF





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Enjeu 2 - réduction des pesticides en ZNA

9 - susciter, animer et suivre les initiatives locales des groupes d'action

pilote : DIREN et DRIA

10 - diffuser les techniques permettant de réduire l'usage des pesticides en ZNA et informer sur l'évolution de la réglementation, en s'appuyant notamment sur les accords cadre signés avec les partenaires

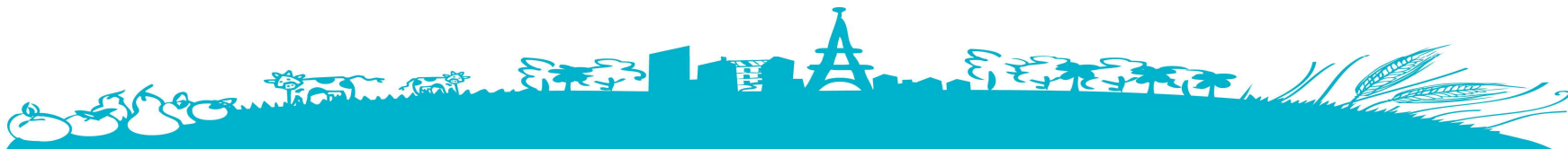
pilote : DIREN et DRIA

11 - réaliser un diagnostic et suivre les pratiques phytosanitaires dans les ZNA, notamment dans les services communaux d'Île-de-France

pilote : DIREN et DRIA

12 - sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des pesticides

pilote : DIREN et DRIA





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

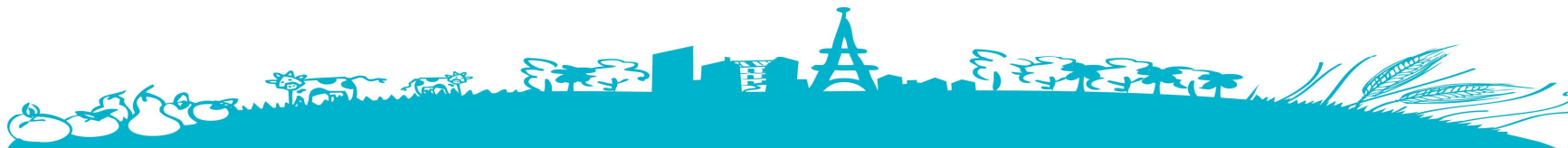
Enjeu 3 - qualification des acteurs concernés par les produits phytopharmaceutiques

13 - diffuser les informations concernant certiphyto, inciter les acteurs à adhérer rapidement au dispositif

pilote : DRIAAF

14 - suivre le fonctionnement du dispositif certiphyto et la délivrance des certificats

pilote : DRIAAF





Le dispositif du certiphyto

Objectif du certiphyto

Garantir que les acteurs des produits phytosanitaires ont des connaissances suffisantes dans leur domaine d'action pour gérer au mieux la mise en œuvre de ces produits

Calendrier

2010 : phase expérimentale - fin 2010 évaluation et formule définitive

2014 : fin de la mise en place du certiphyto

Textes réglementaires

Décret 2009-1619 du 18/12/2009 : création, à titre expérimental, du certiphyto

Arrêtés du 25/02/2010 : liste des centres et organismes de formation, formation pour les usages agricoles

Qui est concerné ?

3 types de publics : distributeurs, applicateurs, conseillers

D'où 4 mentions :

- usage agricole des produits phytopharmaceutiques
- usage non agricole des produits phytopharmaceutiques
- conseil en produits phytopharmaceutiques
- magasinier spécialisé en produits phytopharmaceutiques



Le dispositif du certiphyto

Comment peut-on obtenir le certiphyto ?

Quatre possibilités, combinant : diplôme de formation, réponse à un test, et suivi d'une formation

Les formations certiphyto

Liste de centres agréés (pour la phase expérimentale)

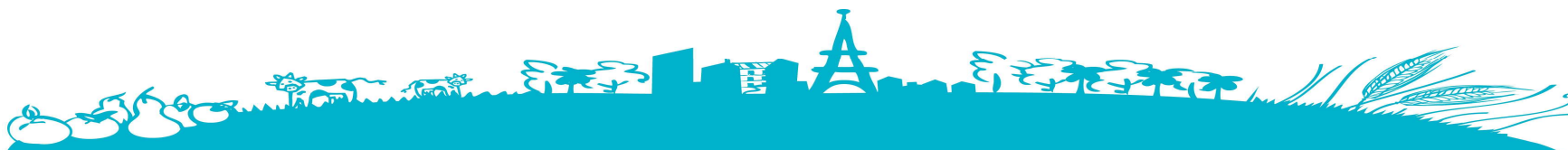
Référentiels pour les formations : distributeurs, utilisateurs professionnels, conseillers

La gestion du certiphyto

Toute demande : auprès d'un centre de formation agréé

Transmission des dossiers et des résultats à la DRIAAF

Transmission à FranceAgriMer qui délivre le certificat





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

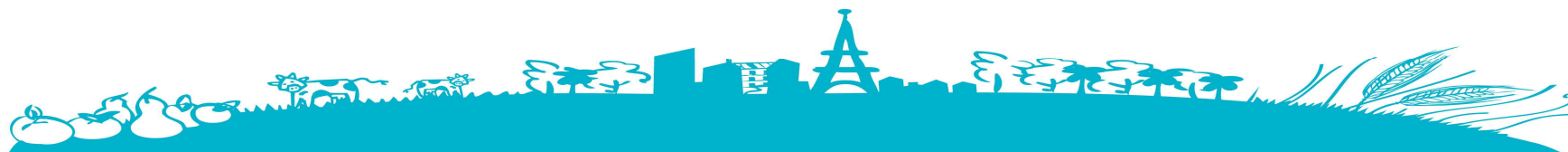
Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Enjeu 4 - suivi de l'état phytosanitaire des cultures

15 - mettre en place, animer et suivre un réseau d'épidémiolo-surveillance régional et publier le bulletin de santé du végétal

pilote : chambre régionale d'agriculture

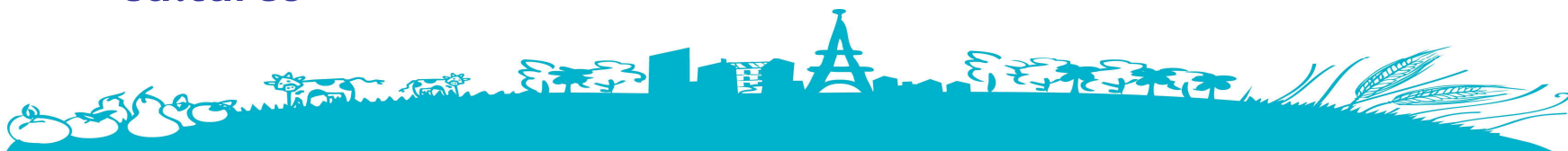




Le réseau d'épidémiologie-surveillance

Enjeux, contexte, objectifs

- renforcer les réseaux de surveillance biologique du territoire
- éditer régulièrement un nouvel outil d'information des professionnels :
le Bulletin de Santé du Végétal (BSV)
- **mutualiser les données d'observations** réalisées par tous les organismes exerçant une fonction de veille sanitaire et de conseils aux agriculteurs en matière de protection des cultures contre les bio agresseurs
- synthétiser les données au niveau régional, puis les remonter au niveau national **afin de permettre une veille sanitaire plus performante et contribuer ainsi à améliorer l'usage des produits de protection des cultures**





Le réseau d'épidémiologie-surveillance

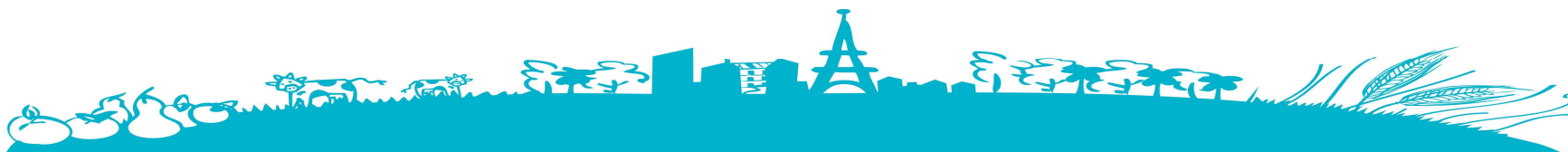
Le Comité régional d'épidémiologie-surveillance

présidé par le président de la CRA

- associe les acteurs participant à la veille sanitaire
- élabore un schéma régional et un budget
- anime les réseaux mis en place
- conventionne avec les organismes collectant
- choisit les animateurs filières et interfilière
- propose un administrateur des bases de données

Composition du comité

DRIAAF, Chambre régionale d'agriculture, 2 chambres départementales d'agriculture, FREDON, GRCETA, les instituts techniques (ARVALIS, CETIOM, ITB, ITL), FRCA, fédération du négoce agricole, AREXHOR, UNEP, association des maires d'Île-de-France



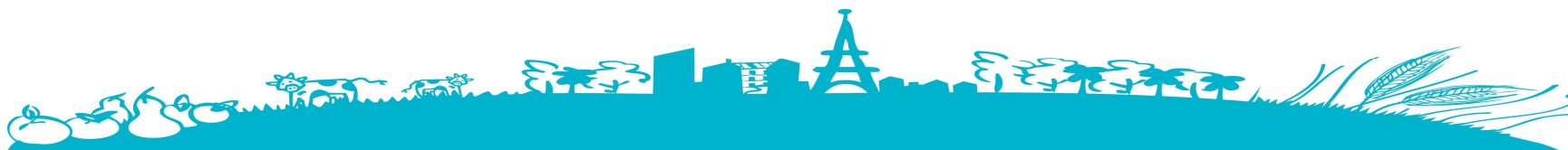


Le réseau d'épidémio-surveillance : les filières

| Filières | Animateurs filières Nom | 4 Bulletins de Santé du Végétal |
|--|---|---|
| * Arboriculture | Mme Céline BOURHIS LEZIER (FREDON) S : Mme Céline GUILLEM (FREDON) | <u>Arboriculture</u> |
| * Maraîchage | M. Marc WILLENBUCHER (CA77) S : M. Serge MERCIER (CA77) | <u>Maraîchage</u> |
| Grandes cultures découpées en 3 sous-filières : | | |
| * Céréales à paille - Maïs | M. Laurent PROFFIT (CA77) S : M. Daniel BALLAND (CA77) | <u>Grandes cultures – Pommes de terre – Légumes industriels</u> |
| * Oléo-protéagineux – lin | M. Samuel MILLET (CA77) S : M. Stéphane BOULET (CA77) | |
| * Betteraves | M. Stéphane BOULET (CAIF) S : Henry de BALATHIER (ITB) | |
| * Pommes de terre – légumes industriels | Mme Céline GUILLEM (FREDON) S: Mme Céline BOURHIS LEZIER (FREDON) | |
| * Horticulture et Pépinières | Mme Aurélie LAFON (CAIF) S : Mme Isabelle VANDERNOOT (CAIF) | |
| * Zones Non Agricoles et plantes ornementales | Mme Céline MAGEN (FREDON) S : Mme Isabelle HUGUET (FREDON) | <u>Horticulture et pépinières - ZNA</u> |

L'animateur Interfilière : Jérôme du Cray, CRA

L'administrateur de base de données : François du Paty, CRA





Le réseau d'épidémiologie-surveillance

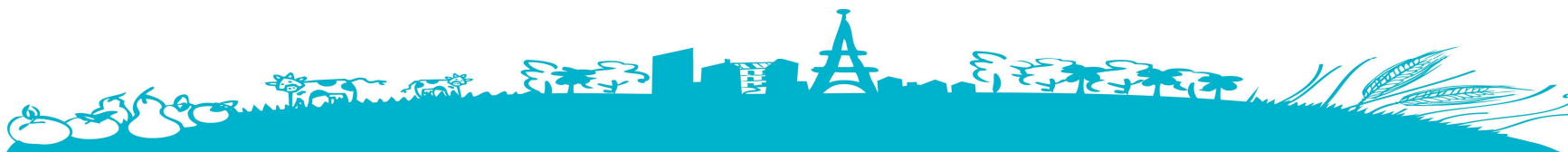
Bulletin de Santé du Végétal (BSV)

- décrit la situation sanitaire, l'évaluation du risque et les seuils de nuisibilité
- ne contient aucune préconisation
- ne fait pas référence à des matières actives ou produits phytopharmaceutiques
- est mis gratuitement à disposition de tous les acteurs sur le site internet de la DRIAAF depuis février 2010

Réseau d'observation

Les chambres d'agriculture, la Fredon, le service régional de l'alimentation (DRIAAF), le GRCETA Ile de France, des instituts techniques, l'INRA, les coopératives, des entreprises de négoce et de conseil, des sucreries, des industries de transformation de pommes de terre et de légumes, des lycées agricoles, des producteurs, des gestionnaires d'espaces verts.

Objectifs de 60 observateurs pour 200 à 230 observations





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

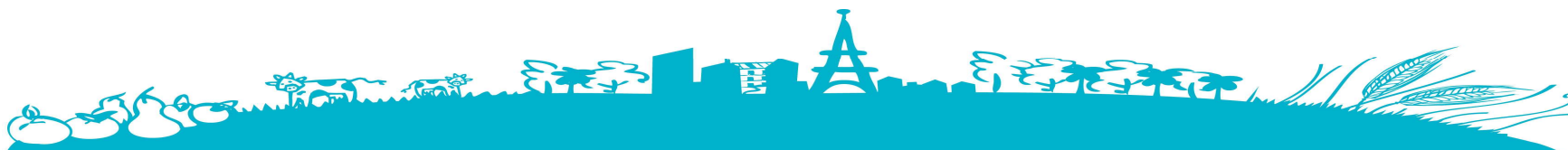
Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Enjeu 5 - suivi de l'évolution de l'usage des pesticides

16 - calculer, analyser et diffuser les indicateurs de pression phytosanitaire régionaux, en les intégrant dans une note de conjoncture régionale

pilote : DRIAAF





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

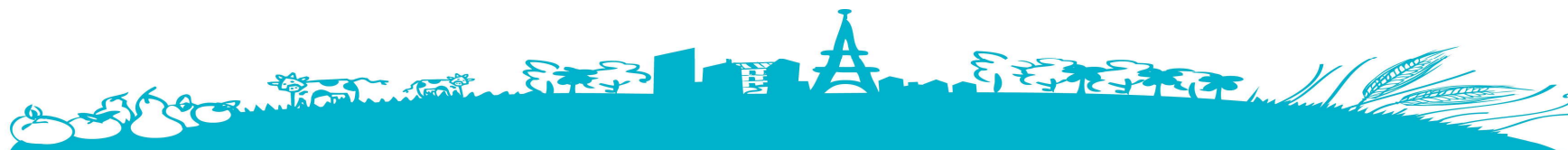
Enjeu 6 - organisation de la gouvernance et de la communication

17 - mettre en place, réunir et animer le comité régional d'orientation et de suivi, et les groupes de travail structurés autour du plan Ecophyto

pilote : DRIAAF

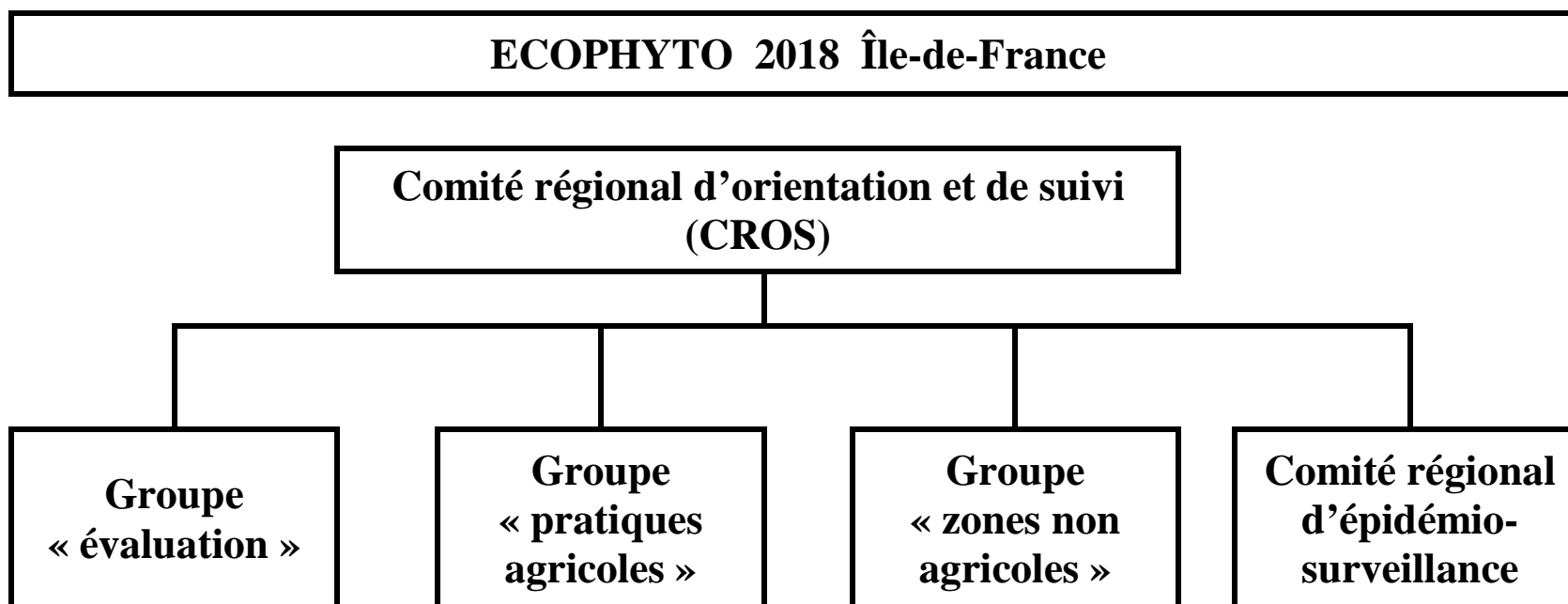
18 - élaborer une communication régionale adaptée et relayer la diffusion des messages nationaux

pilote : DRIAAF

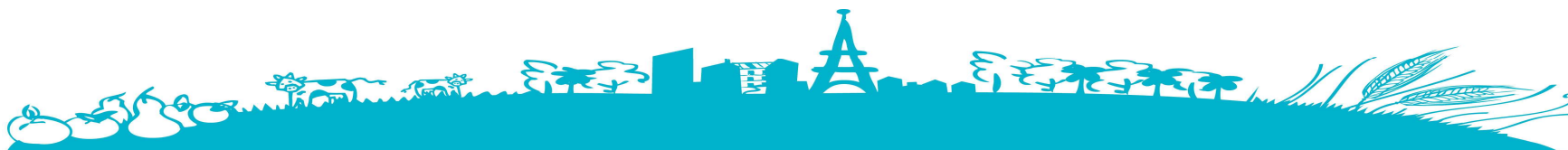




Les groupes de travail



- ⇒ Préparer la participation des structures aux différents groupes
- ⇒ Fixer les dates de réunion
- ⇒ Déterminer les modes de gouvernance, et de fonctionnement de chaque groupe





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Conclusion

Le plan régional d'action est :

- un outil de mobilisation des acteurs autour de l'objectif
- un outil de fédération dans une perspective commune
- un outil de tous les acteurs du phytosanitaire

⇒ A compléter et à mettre en œuvre ensemble

Contact : **Georges FOUILLEUX**, chef de projet Ecophyto 2018 pour l'Île-de-France

DRIAAF/SRAL

18 avenue Carnot, 94234 CACHAN CEDEX

Tél : 01 41 24 18 25, fax : 01 41 24 18 32

e-mail : georges.fouilleux@agriculture.gouv.fr

